

depuis la fin de l'année 2015  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 2016 à 18 heures 00**

DATE DE LA CONVOCATION : 14 AVRIL 2016

**Présents** :

Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE – Christophe MARTIN, Adjoints

Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE – Aurélie BERNARD – Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON – Patrick LESPINASSE

**Absents** :

Charlotte LANDRE – Gilles DU CHAFFAUT

**Secrétaire de séance** :

Carole CISSE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Maire.

**I – Information au Conseil municipal**

**Grands Bains du Monétier – Mode de Gestion**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'équipement des Grands Bains du Monétier a été construit en 2006-2008 et sa gestion a été confiée en Délégation de Service Public au Groupe Valvital (Compagnie Fermière des Grands Bains). Cet affermage, volontairement établi sur une courte durée, avait pour vocation de vérifier l'intérêt de cet équipement.

En mars 2015 et afin d'anticiper l'échéance du contrat au 31 juillet 2016, la commune a lancé une étude afin de définir le meilleur mode de gestion pour les Grands Bains à l'issue du contrat. Me de Laubier – Avocat au Barreau de Marseille, co-traitant pour cette étude présente la démarche d'analyse menée par les conseils sur les différents modes de gestion.

Mme le Maire indique ensuite qu'en marge de l'analyse juridique, technique, financière et comptable menée par ces spécialistes, un constat alarmant a été dressé au Grands Bains, fin novembre 2015, particulièrement dans les locaux techniques (mais aussi dans les zones publiques) quant à l'état d'entretien et de maintenance de l'équipement, pour certains seulement issus des désordres de construction. Au regard de constat, la négociation d'une nouvelle DSP est apparue difficilement envisageable, sauf à accepter des conditions économiques désavantageuses pour la commune et ses habitants.

Aussi, la commune a décidé de ne pas attendre l'issue du contentieux en cours depuis la construction du bâtiment, pour envisager de porter des travaux de reprise et d'optimisation technique : ceux-ci seront réalisés d'août à décembre 2016, avec la validation de l'expert au contentieux, et ce, quel que soit le mode de gestion de l'équipement.

Me de Laubier indique que depuis la fin de l'année 2015, les hypothèses d'avenant à la DSP actuelle et de reprise en régie municipale ont donc été étudiées en parallèle. Des négociations ont eu lieu de manière entre les conseils de la commune et de Valvital et

les conditions juridiques et financières de mise en régie très largement approfondies. Une proposition tardive d'avenant a été transmise par Valvital le 14 avril dernier. Elle ne paraît pas à priori, correspondre aux intérêts de la commune mais présentée sous le sceau de la confidentialité par avocats interposés, elle ne peut être explicitée ce soir. Une réponse sera très rapidement apportée au délégataire par les conseils.

Mme le Maire indique cependant qu'à ce jour, la gestion en régie pourrait apparaître comme une réelle opportunité pour la commune, qui reprendrait la maîtrise de la valorisation de sa ressource exceptionnelle en eau chaude naturelle au travers d'un programme d'optimisation technique de l'ouvrage mais aussi de diversification de l'offre commerciale grâce à l'aménagement de l'espace Romano-Irlandais : un véritable projet de développement en mesure de mobiliser et de fédérer les salariés des Grands Bains, mais aussi de permettre le renforcement de l'attractivité en été et hors saison, dans la vallée de Serre-Chevalier.

*Après la présentation, Mme le Maire ouvre les débats. M. Lespinasse intervient sur le caractère long, difficile et coûteux de la création d'une régie municipale (cf CCB et les déchèteries) mais convient de l'opportunité de développement que constituerait la reprise de cet équipement en gestion directe.*

*Mme le Maire répond que si le choix se porte sur la régie, cela sera, comme pour chaque dossier mis en place par l'équipe municipale, avec le concours de spécialistes, afin de ne pas reproduire les expériences mal menées d'autres collectivités.*

#### I – Délibérations du Conseil municipal

##### 1°/ Délibération n°024/2016 – Surclassement de la commune de 10 000 à 20 000 habitants

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Madame la Sous-Préfète le surclassement de la commune du Monétier les Bains dans la catégorie démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

#### **Approuvé à l'unanimité**

##### 2°/ Délibération n°025/2016 – Diversification de l'offre – Valorisation de l'eau chaude naturelle – Grands Bains du Monétier – Plan de financement

Les travaux destinés à l'amélioration de l'offre commerciale des Grands Bains (étage Romano-Irlandais) et à la valorisation de la ressource chaude du Monétier par des animations-soins à l'eau naturelle aux caractéristiques minérales spécifiques ont fait l'objet d'une programmation générale par un Cabinet spécialisé en thermo-ludisme qui permet le dépôt de la demande de subventions auprès des financeurs.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

<b>DIVERSIFICATION DE L'OFFRE – VALORISATION DE L'EAU CHAUDE NATURELLE</b>	
<b>Grands Bains du Monétier</b>	
<b>1 500 000 € HT</b>	
Europe - FEDER	50% soit 750 000 €
Conseil Régional PACA	30% soit 450 000 €
Commune	20% soit 300 000 €

Le conseil Municipal sollicite les services de la Région et de l'Europe conformément au plan de financement arrêté ci-dessus et autorise Madame le Maire à

déposer les demandes de subventions et à entreprendre toutes les démarches nécessaires au financement du projet.

*M. Lespinasse indique qu'il aurait souhaité être associé à ces réflexions avant l'organisation du Conseil municipal, aussi, il ne participera pas au vote. Mme le Maire indique que le calendrier des dépôts de demande de subventions à la Région et à l'Europe nécessite d'être réactifs et de nous conformer aux échéances fixées. La programmation technique de ces travaux sera rapidement présentée aux membres du Conseil Municipal.*

**Approuvé à l'unanimité**

3°/ Délibération n°026/2016 – Aménagement de l'Ile du Moulin – Plan de financement

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement :

<b>Aménagement de l'Ile du Moulin – 1 410 290 € HT</b>	
Conseil Régional PACA	141 029€ - 10%
Europe - FEDER	705 145 € - 50%
Etat - FNADT	282 058 € - 20%
Autofinancement	282 058 € - 20%

Le Conseil Municipal sollicite les services de l'Etat, de la Région et de l'Europe dans la limite du plan de financement arrêté ci-dessus et autorise Madame le Maire à instruire le dossier et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

*M. Lespinasse indique qu'il souhaite une présentation de ce projet à la population et que compte-tenu du manque d'information, il ne participera pas au vote. Mme Le Maire indique que cette présentation est évidemment prévue mais que l'équipe municipale souhaite préalablement s'assurer de la faisabilité financière de l'opération largement liée aux subventions accordées avant de communiquer avec les habitants.*

**Approuvé à l'unanimité**

4°/ Délibération n°027/2016 – Pico Centrale du Tabuc – Modification du plan de financement

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

<b>Pico centrale du Tabuc – 899 200 € HT</b>	
Conseil Régional PACA	75 000€ - 8.34%
ADEME	75 000€ - 8.34%
Etat - SIPL	569 373.44€ - 63.32%
Emprunt - Autofinancement	179 840€ - 20%

Le Conseil Municipal sollicite les services de l'Etat dans le cadre du SIPL et dans la limite du plan de financement arrêté ci-dessus et autorise Madame le Maire à instruire le dossier et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

**Approuvé à l'unanimité**

5°/ Délibération n°028/2016 – SyME 05 – Convention travaux 2016 HTA Col du Lautaret

Le Conseil Municipal approuve la convention pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique HTA Col du Lautaret

Le Conseil Municipal accepte de participer au financement à hauteur de 29 920 € TTC et autorise Madame le Maire à signer tout document se référant à cette affaire

**Approuvé à l'unanimité**

*QUESTIONS DIVERSES*

*M. Lespinasse demande si l'imprimé AMF a été rempli par les services communaux pour l'organisation de la Journée du 28 mai. Il lui est répondu que le soutien en matière de communication proposé par l'AMF sera activé dès qu'une initiative ou un projet seront présentés par les élus qui se sont portés volontaires pour prendre en charge cette organisation (MM. du Chaffaut et Lespinasse. M. Bouchard indique que les associations de la commune soutiendront volontiers les initiatives à condition que les propositions soient émises suffisamment tôt.*

*M. Lespinasse rappelle l'importance de l'initiative « Action Jeunesse » menée par la MJC de Briançon sur la vallée. Mme le Maire rappelle qu'elle est particulièrement sensible à ce sujet puisqu'elle l'a porté en temps qu'élue du Briançonnais, mais que le dispositif n'est plus soutenu par l'ensemble des communes bénéficiaires et ne peut être financé par la seule commune du Monétier.*

*M. Lespinasse rappelle la nécessité de sensibiliser les riverains de la ZA des Sables I quant aux zones de stockage qui se sont développées derrière les bâtiments et altèrent le paysage. Mme le Maire indique qu'une démarche est prévue dans le cadre notamment de l'aménagement de la ZA II.*

*Question du public sur le maintien des salaires en cas de reprise en régie et de fermeture pour travaux. La DGS rappelle que les dispositions réglementaires relatives à l'activité partielle permettent aux salariés de disposer d'un Revenu Mensuel Minimum calculé sur la base du SMIC pour les périodes de baisse d'activité. La faculté de maintenir les salaires devra faire l'objet d'une étude, d'un chiffrage et d'une présentation aux élus.*

La séance est levée à 19 heures 50.